

L'ÉCHO DE LA TOUR



Commune de CHAMBLÉS

Bulletin municipal d'information

n° 4 - Décembre 1984

LE MOT DU MAIRE

Grâce à la diligence de l'équipe de rédaction et aux efforts de nos diffuseurs bénévoles, que je remercie tous de leur travail méritoire, ce quatrième numéro de "l'Echo de la Tour" précéde de quelques jours la venue du Père Noël dans les foyers chambloux.

Dans le concert des informations peu réjouissantes dont nous abreuvont les médias en cette fin d'année difficile, je souhaite qu'il apporte à tous une note d'optimisme et d'espoir en l'avenir de notre commune.

Le travail accompli en moins de deux ans par vos élus municipaux est déjà considérable. Le stade des études est aujourd'hui dépassé ; nous entrons dans la phase active de réalisation des projets annoncés. Je suis persuadé que l'atmosphère sereine et le caractère sérieux des délibérations du Conseil Municipal permettront de mener à bien ces réalisations dans les délais prévus.

A la suite d'une réflexion approfondie, en équipe, il a été décidé de renforcer le rôle préparatoire essentiel des diverses commissions municipales.

Il nous faudra aussi prévoir et préparer sans retard la mise en place inévitable des moyens techniques modernes d'information, de prévision et de gestion liés à l'informatique... sans pour autant nous laisser dominer par elle.

L'An nouveau arrive. Pour cette année 1985, le Maire, les Adjoints et tous les Conseillers Municipaux vous présentent très simplement mais en toute sincérité leurs voeux les meilleurs.

M. VALOIS

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Dans un précédent bulletin d'information, nous avons vu sur un plan général ce qu'est un plan d'occupation des sols, quel est son contenu, comment et par qui il est élaboré, en précisant les phases de la procédure jusqu'à son aboutissement. Voyons aujourd'hui les raisons pour lesquelles un P.O.S. est nécessaire à Chambles, quels en sont les objectifs, où en est son élaboration.

POURQUOI UN P.O.S. A CHAMBLES ?

Plus de 12 000 communes ont déjà fait ce choix pour planifier leur évolution future, parmi elles un grand nombre de communes rurales. Pour Chambles, la meilleure réponse tient à mon avis, en une phrase que j'extrais du compte-rendu de la première réunion du groupe de travail réuni en mairie le 13 juin 1984 : "la commune a su conserver un équilibre harmonieux entre l'agriculture et l'urbanisation. Il faut conserver cet équilibre précieux sur le plan humain". Le P.O.S. est le seul moyen de conserver cet équilibre en permettant de maîtriser le développement de la commune.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU P.O.S. A CHAMBLES ?

1°) Maintenir et encourager l'agriculture. Malgré le vieillissement de la population agricole, la présence sur le territoire communal d'un certain nombre de jeunes agriculteurs dynamiques mérite d'être encouragée. Cela passe par la protection de leur outil de travail, la terre, donc par la lutte contre la spéculation foncière.

2°) Protéger le paysage et les sites. Un tiers de la commune est boisé. Il faudra conserver ces zones qui sont l'agrément de tous (résidents, touristes, promeneurs, chasseurs). De même il faudra éviter que des constructions insolites n'altèrent la qualité de sites aussi remarquables que ceux des Gorges de la Loire avec les belvédères du bourg de Chambles et d'Essalois ainsi que le secteur de N.D. de Grâces. Il faudra aussi assurer la protection des zones amont des captages de sources utilisées pour l'alimentation en eau potable.

3°) Prévoir suffisamment de zones constructibles pour satisfaire les besoins présents et futurs en matière de logement, ainsi que des zones réservées aux activités d'intérêt général ou économique notamment de caractère artisanal.

.../...

COMMENT REALISER CES OBJECTIFS ?

La commission de travail du P.O.S. propose les moyens suivants :

1°) Pour l'agriculture : un classement en zone agricole pratiquement calqué sur la carte des exploitations agricoles de la commune établie par les organisations professionnelles et syndicales agricoles. Dans ces zones (NC) l'autorisation de bâtir sera limitée aux constructions nécessaires aux activités agricoles et au logement des agriculteurs.

2°) Pour la protection des sites et paysages : un classement en zone ND (totalement inconstructible) de l'ensemble des zones boisées, de la zone escarpée du versant sur la Loire et de certains points particulièrement sensibles du paysage.

3°) Pour le développement normal de la construction : un classement de zones constructibles limitées à une extension modérée du bourg et de chacun des hameaux selon une implantation relativement groupée s'intégrant au bâti environnant.

OU EN EST L'ETUDE DU P.O.S. A CHAMBLES ?

Au cours de nombreuses réunions en mairie et sur le terrain, le groupe de travail (dont la composition a été précisée dans notre précédent bulletin) a procédé au zonage de l'ensemble du territoire communal suivant les critères définis ci-dessus.

Dans une prochaine réunion, avec l'architecte du Service Départemental d'Architecture sera examiné un projet de règlement concernant l'implantation des constructions et leur aspect architectural.

Les deux documents : carte de zonage et règlement constitueront alors un projet de P.O.S. qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Interviendra ensuite l'enquête publique qui permettra à chacun, s'il le désire, de présenter ses observations. Cette phase devrait intervenir au printemps 1985.

LECTURE D'UNE FEUILLE D'IMPOTS

LE TAUX COMMUNAL - Il est déterminé par un vote du Conseil Municipal, au moment de l'adoption du budget prévisionnel. Le Conseil fixe alors les 4 taux d'impôts locaux : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe professionnelle.

Pour 1983 le taux moyen national de la taxe d'habitation était de 11,23% Pour Chambles il était de 2,12% ; inchangé en 1984

LE TAUX DEPARTEMENTAL Il est voté par le Conseil Général

LA VALEUR LOCATIVE BRUTE

Elle est calculée par l'administration des impôts en fonction de la grandeur et du confort de l'habitation. Sur le plan national elle a été réévaluée de 12% en 1984 par rapport à 1983.

LES ABATTEMENTS Appliqués à la valeur locative brute ils sont de 10% de la valeur locative moyenne de la commune pour chacune des 2 personnes à charge et de 15% par personne à partir de la troisième

LES BASES NETTES D'IMPOSITION

Elles correspondent à la différence entre la valeur locative brute et les abattements

LE TAUX RÉGIONAL Il est voté par le Conseil Régional.

LES FRAIS DE CONFECTIION DES RÔLES
Ils sont versés par l'Etat

MONTANT TOTAL DE L'IMPÔT Il est égal au total des produits des bases nettes d'imposition par le taux de chacun des impôts communaux, départementaux, régionaux, augmenté des frais de confection des rôles

1984 IMPÔTS LOCAUX TAXE D'HABITATION

DÉPARTEMENT LOIRE
COMMUNE CHAMBLE

• LIEU DE L'IMPOSITION

• Numéro d'imposition

• BASES D'IMPOSITION

VALEUR LOCATIVE BRUTE

ABATTEMENTS

BASES NETTES D'IMPOSITION

• MONTANT DES COTISATIONS

TAXE D'HABITATION

COMMUNE
SYNODICATS
ET DISTRICT (1)

COMMUNE

10.000

4.000

6.000

DÉPARTEMENT

10.000

4.000

6.000

COMMUNAUTÉ URBAINE
OU DISTRICT (1)

F

F

F

BASES

6.000

SYNODICATS
ET DISTRICT (1)

F

DÉPARTEMENT

6.000

F

3,71

223.

F

I6

F

366

F

I5

381

TAUX

2,12 %

COTISATIONS

I27

F

F

%

F

F

F

F

F

F

%

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

F

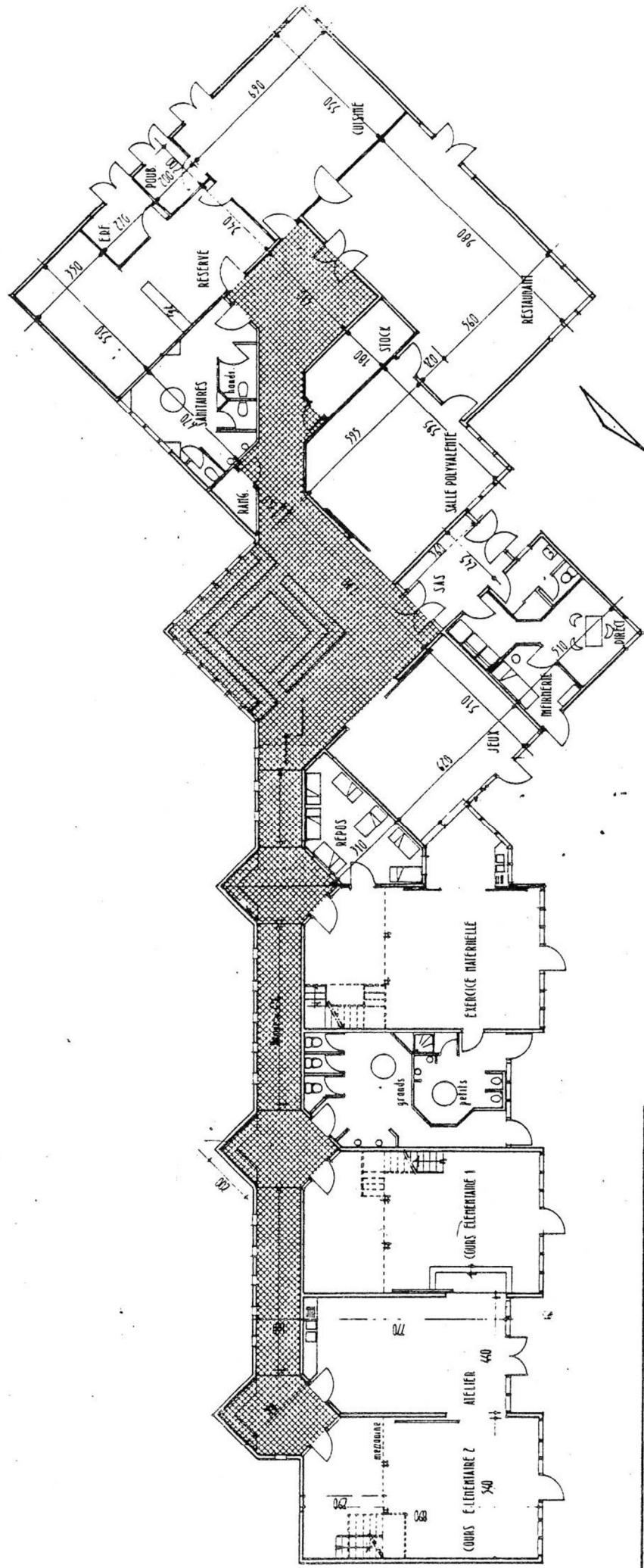
F

F

F

F

2950 n



ALPS 5

CONCOURS DE CHAMBLES
CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PUBLIQUE MATERNELLE ET PRIMAIRE A CHAMBLES

PLAT RDC

1 cm = 10 m

LE 16 NOVEMBRE 1984

DOMINIQUE RAYNAL le Gendre 42170 Chambles 30 ans de la résistance 42000 St Etienne

ARCHITECTES SEP PAUL BLAISIEN CHARLES PETREL

42710 Chambles

LE 16 NOVEMBRE 1984

DOMINIQUE RAYNAL le Gendre 42170 Chambles 30 ans de la résistance 42000 St Etienne

ARCHITECTES SEP PAUL BLAISIEN CHARLES PETREL

LE POINT SUR ...

LES IMPOTS LOCAUX.

La reproduction dans le présent bulletin d'un avis d'imposition, avec renvoi explicatif, doit vous aider à faire vous même le compte de vos impôts. Compte tenu de la valeur des taux appliqués par les différentes collectivités, il faut savoir que : sur 100 F de taxe d'habitation payés par un contribuable de Chambles, 33 F seulement vont à la commune, 59 F au département, 4,20 F à la région et 3,80 F à l'Etat pour les frais de confection des rôles. Sur 100 F d'imposition sur les propriétés bâties 63 F vont à la commune dont 19 F provenant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Sur 100 F d'imposition sur les propriétés non bâties 40 F vont à la commune.

Sur 100 F de taxe professionnelle 77 F vont à la commune.

AFFERMAGE DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.

Par délibération du 28 septembre 1984, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion du réseau communal d'alimentation en eau potable à la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR). C'est à la suite d'un appel d'offres auprès des sociétés d'affermage implantées localement que cette décision a été prise et en tenant compte des résultats d'une étude comparative entre le coût d'exploitation en régie directe et celui de la meilleure proposition d'affermage.

Pour des coûts très voisins, la solution SAUR adoptée depuis plus de 10 ans par la commune de Saint Just - Saint Rambert, à la satisfaction des usagers, offre sur le plan technique les meilleures garanties.

COUT DES SERVICES PUBLICS.

L'eau : en 1984, pour un total de dépenses en régie directe de 198 051 F (amortissement des emprunts inclus) le total des recettes de vente d'eau s'est élevé à 141 191 F soit 71 % seulement du coût réel. Cela signifie que 29 % des dépenses sont pris en charge sur le budget communal et que c'est dans cette proportion que le contribuable paie pour l'usager.

.../...

Cette situation, existant en fait depuis de nombreuses années, devra être progressivement redressée, à la fois par un réajustement des tarifs de vente d'eau et par un effort d'amélioration du rendement technique des réseaux.

LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES.

Dans ce domaine aussi un réajustement de la taxe sera nécessaire car les recettes de cette taxe couvrent pour 1984 63 % seulement de la dépense réelle.

LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE.

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 16 novembre 1984 a approuvé l'avant projet sommaire n° 3, mis au point par les architectes Melle RAYNAL et Mr PEYRET, qui prend ainsi un caractère définitif. Il prévoit une superficie construite (voir plan joint) de 662 m² pour 3 classes, très proche des normes minimales de l'Education Nationale (638 m²). Le coût de l'objectif hors taxe, honoraires inclus est de 3 000 000 F (valeur aout 1984). La subvention correspondante est d'environ 1 480 000 F. La différence proviendra de l'autofinancement (produit de la vente des gîtes) et éventuellement emprunt.

La demande de permis de construire a été déposée début décembre. Les travaux pourraient donc commencer au printemps, après attribution de la subvention et appel d'offres.

LA Vie DES ASSOCIATIONS

COMITE PARENTS ELEVES

Une troisième classe a été ouverte en septembre 1984 à l'école de Chamblés.

Cette ouverture réclamée par plusieurs courriers (restés sans réponse) à l'Inspection Académique, en juin dernier, a été obtenue après qu'une dizaine de parents d'élèves aient rencontré le jour de la rentrée des classes, Monsieur l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale à Firminy, tandis que la municipalité intervenait directement auprès de l'Inspection Académique.

.../...

En attendant la construction de la nouvelle école dont les travaux débuteront en 1985,,la Mairie à mis à la disposition de cette nouvelle classe, la salle du Conseil Municipal après avoir pris les mesures nécessaire à la protection des boiseries.

Les enfants sont répartis ainsi :

Mr FAVERJON -classe maternelle

Mme RIBERON - C.P.

- C.E.1

Mme MAILIER, directrice. Mr CHATARD pour son remplacement

- C.E.2

- C.M.1

-C.M.2

Cette création améliore considérablement les conditions de travail des instituteurs et contribue au bien-être des enfants.

Ils remercient à nouveau Mme TORTI pour tout ce qu'elle a fait pour l'école de Chamblay et les enfants de la commune, et lui souhaitent une bonne continuation à Saint-Etienne dans son nouveau poste.

ASSOCIATION DU VAL GRANGENT

L'Association culturelle du Val Grangent a organisé le 29 septembre un spectacle d'essai qui a enthousiasmé les 2 000 spectateurs accourus malgré la pluie ininterrompue jusqu'au soir. Nombreux furent les Chambloux à participer à ce succès, tant comme acteurs (41 personnes) que comme techniciens ou bénévoles chargés du service d'ordre, du placement des spectateurs, de la sécurité. Le fait même qu'aucun embouteillage ne se soit produit au parking, traduit le sens de l'organisation, la compétence et le dévouement des responsables.

Le vendredi 30 novembre, les Chambloux prenaient une part importante à l'assemblée générale réunie à Saint-Rambert.

Notre commune est représentée au nouveau Conseil d'Administration par : Mr VALOIS maire, Mme Annie GIRAUD, Mme ROUDIER, Mr André FUCHER et Mr Claude DUMAS.

ASSOCIATION FAMILIALE DE CHAMBLÉS

L'association remercie très sincèrement les familles, qui par leurs dons ou présences, ont contribué à la réussite de son concours de belote du 18 novembre dernier. Celui-ci a permis de faire face à certains frais d'investissements.

Avec la rentrée scolaire, les mercredis-loisirs ont repris leurs activités :

- stage de tennis avec la participation d'un moniteur, tous les mercredis de 14h à 16h pendant une période de 3 mois.

- un après-midi cinéma à Saint-Etienne, le 5 décembre pour le film : Le petit Lord de Fauntleroy.

Dans le but d'élargir ses activités un concours de "coinche" sera organisé le 24 mars 1985. La réussite de celui-ci permettra d'initier nos enfants à la micro-informatique par l'intermédiaire d'achat de micro-ordinateur.

Enfin, nous précisons, que l'Assemblée générale annuelle aura lieu au début de l'année 1985.

LA CHASSE

Saison jugée bonne avec effectif toujours aussi important. Le calendrier des activités 1985 sera établi lors de la réunion de décembre.

CLUB AMITIES ET LOISIRS

Se sont déroulés avec succès :

Un repas inter-club : Chambles, Saint-Maurice réunissant 150 convives à Périgneux (club organisateur).

Une choucroute, ô combien garnie et bien arrosée au Foyer Rural le 27 novembre 1984.

En préparation, un voyage au Maroc en mars 1985. Un séjour de 14 jours en Bretagne (Loctudy). A l'étude sortie d'une journée printemps et été 1985.

A ce jour nous comptons 75 adhérents. A nos réunions du mardi après-midi ambiance aux jeux et succès toujours accru de l'atelier vannerie et poterie.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Cette année les inscriptions ont dépassé la quinzaine et nous avons le plaisir d'accueillir plusieurs nouvelles adhérentes. Malgré tout il y a encore de la place, si l'exercice vous tente.

Venez nous rejoindre au Foyer Rural tous les lundis de 18h à 19h sauf congés scolaires.

FOYER RURAL

Fin août, succès pour la journée inter-hameaux.

Cyclistes, joueurs de pétanque, joueurs de tennis ont assuré le spectacle pendant deux jours. La coupe inter-hameaux est revenue pour cette saison au bourg de Chambles et sera remise en jeu l'été prochain.

Les gagnants de cette réunion : Mr VALEYRE (vélo), la doublette URBANI (pétanque), Mr et Mme OLIVARI (tennis).

Le Foyer organise un weed-end de ski, les 26 et 27 janvier à Saint-Gervais (sous réserve) des précisions seront données ultérieurement. Ainsi qu'une journée le dimanche 17 mars.

Une journée du sang sera également organisée dans le courant du printemps, et nous espérons que les Chambloux participeront nombreux à ce don.

D'autre part toutes les personnes intéressées par la création de sections sportives (tennis, volley, ski, etc...) sont invitées à la réunion qui aura lieu le samedi 12 janvier à 15h 30 au Foyer Rural.

Le Foyer Rural vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël et une très bonne année 1985.

FOOT BALL DE CHAMBLES

Nous ne parlerons pas cette année des résultats qui sont restés médiocres, mais plutôt de l'esprit d'équipe qui anime tous ces jeunes, qui malgré les défaites, ont toujours autant de plaisir à se rencontrer et à se défouler sur un terrain de foot, malgré l'absence de supporters, car il est bien reconnu que sans supporters il n'y a pas de bonnes équipes.

Nous tenons à remercier bien vivement Mr Valois qui a offert le chevreuil à la Société de foot, et qui par sa présence, nous a permis de passer une excellente soirée, dans une chaleureuse ambiance, au milieu des chants et la bonne humeur.

Un grand merci à Mr BERTHET Georges, sponsor de cette jeune équipe.

Nous vous donnons, petits et grands, rendez-vous à la soirée "fougar" qui aura lieu à une date ultérieure.

Nos Joies . Nos Peines

NAISSANCES : FLORES-POVEDA Henri le 6 août

MAILIER François le 25 novembre

REBAUD Sophie le 9 décembre

MARIAGES : DI LORIO Pietro et CROS Joëlle le 14 juillet 1984
JOUSSERAND Pascal et BOULE Christine le 21 juillet
GOUESSAN Pascal et REDON Isabelle le 1er septembre

DECES : REBAUD Benoite née le 11 avril 1899, décédée le 9 octobre à Saint-Etienne

LE CALENDRIER DES FETES

6 Janvier 1985 : Tirage des Rois par le Foyer Rural

26 et 27 Janvier : Sortie ski par le Foyer Rural

17 Fevrier : Concours de Belote par Amitié et Loisirs

17 Mars : Sortie ski par le Foyer Rural

24 Mars matin : Assemblée générale du Foyer Rural

24 Mars : Concours de "Coinche" par Mercredi-Loisirs

23 Juin : Randonnée pédestre par le Foyer Rural

30 Juin : Kermesse de l'école

13 Juillet : Bal à Noailleux

Du 14 juin au 15 juillet, Son et Lumière par l'association du Val Grangent. 10 séances sont prévues.

LE COURRIER DES LECTEURS

Artisans du Monde remercient tous ceux qui ont fait bon accueil aux produits du tiers-monde ainsi qu'aux associations qui nous ont invitées à leurs manifestations (en particulier aux chasseurs rendez-vous pris pour l'an prochain). Vos achats et vos dons, lors des quatre dimanches de vente, ont permis de réunir 4 852 F qui ont été versés au dépôt de Lyon.

Merci de votre solidarité.

Monsieur FLEURET
Chambles

Monsieur REVOIL, des Bruyas, nous adresse une longue lettre relative à l'approvisionnement en eau d'arrosage. Il nous est impossible de la publier entièrement faute de place.

Après avoir envisagé deux solutions : retenue collinaire, station de pompage sur la Loire, il en propose une troisième : conserver l'alimentation actuelle en eau potable et créer un réseau d'arrosage par aspersion à partir d'un puisage dans la Loire.

Cette solution mixte lui paraît présenter le maximum d'avantages : eau de qualité pour l'alimentation, eau d'arrosage à profusion, coût moindre et possibilité de subvention, gestion indépendante pour l'eau d'arrosage.

Quel est le chemin à suivre pour mettre sur pied cette opération ?

1°) Il faut créer une société ou un syndicat d'intérêt communal englobant certains hameaux périphériques.

2°) Faire effectuer une étude préalable pour connaître le coût des travaux.

3°) Planifier le financement.

Avant donc, de procéder à toute démarche il est nécessaire de connaître tous ceux qu'intéresse la création d'arrosage par aspersion. Notre enquête n'engage personne, elle permettra seulement de savoir si, il y a lieu d'essayer de mettre sur pied l'organisation. C'est dans ce but que nous faisons appel aux lecteurs du bulletin de "l'Echo de la Tour, pour qu'ils répondent le plus rapidement possible au questionnaire (ci-joint) et le plus nombreux possible. C'est une question dont l'importance ne peut échapper aux habitants de notre commune."

MONSIEUR REVOIL
Les Bruyas, Chambles

NOM :

Prénom

Adresse :

Surfaces à arroser : cultures agricoles :
" potagères :
ornementales :
piscine (volume) :

m2
m2
m2

MEMENTO

Ouverture de la Mairie :

Secrétariat : Lundi 8h-12h et 14h-19h
Mardi 14h-19h
Mercredi 8h-12h
Jeudi 14h - 19h
Vendredi 8h - 12h

Permanence du Maire : Mardi, Jeudi et Samedi de 9h à 12h.

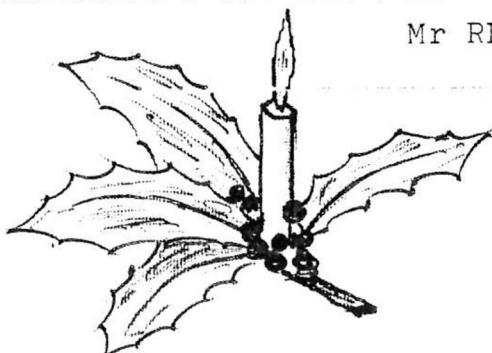
Permanence des Adjoints :

Mme G. BARBIER le mardi de 9h à 10h30
Mr E. MORLET le mardi de 10h30 à 12h
Mr P. TREVE le jeudi de 9h à 12h
Mr P. GIRAUD le samedi de 9h à 12h

Numéros de téléphone : Mairie : 52.38.90
Pompiers : 52.30.13
Gendarmerie : 52.34.77
SAUR (eau) : 52.35.25

Assistante sociale Mme BOULHOL, en mairie de St Marcellin,
le mardi de 9h à 12h. Téléphone 52.81.21

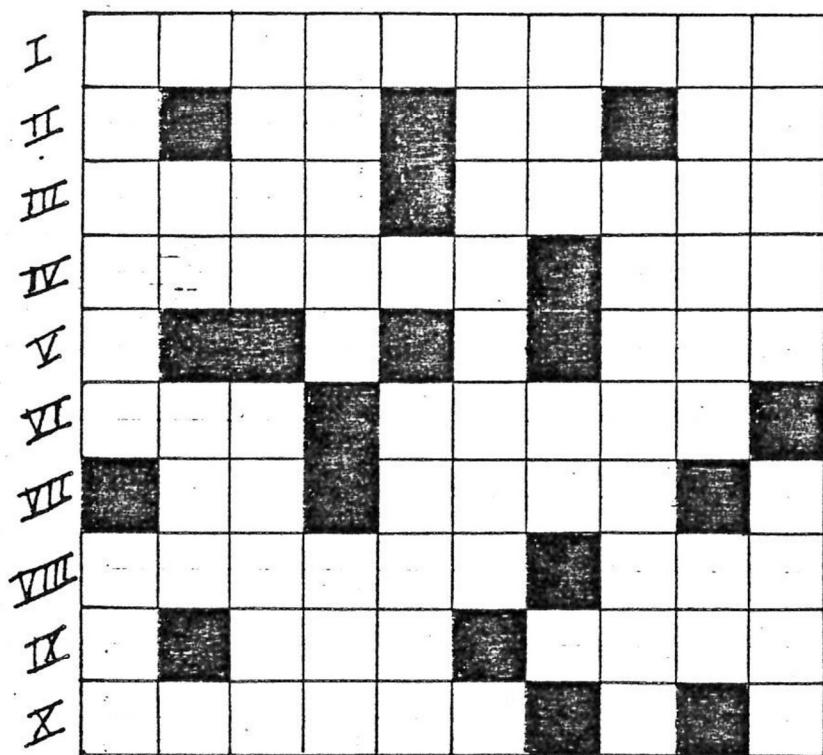
Commission rédaction : Mme BERTHET Christiane, Mr MORLET Emile,
Mr REOCREUX Régis, Mme GILABERT Christiane.



Bonne Année 1985

MOTS CROISÉS CHAMBOUX

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



Solution du N°3

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	VII	X	IX
1	C	A	M	A	L	D	U	L	E	S	
2	O	M	A	N		O	E	V	A		
3	M	I	R	O		P	A	Y			
4	M	E	Y	R	I	E	U	X		O	
5	U					C	A	N			
6	N	O	A	I	L	L	E	U			
7	A	S	T	R	E	A	N	E			
8	U	T	H			C	U	I	R		
9	X	I	E	T	A	Z			C		
10	E	S	S	A	L	O	I	S			

Horizontal - I. Ils s'installèrent à Notre-Dame-de-Grâces en 1620.

II. chrome — à la belotte, il est bon d'en avoir — Conjonction —

III. Arrose Florence — Celle des noix à Firminy est réputée —

IV. Ver parasite — voie publique — V. Célèbre par son curé —

VI. Cinéaste indien — le plus grand Etat d'Asie — VII. Ville de Norvège.

Pianiste française — VIII.ermite assassiné à Chambles à la fin du XVIII^e siècle.

Lentille — IX. Préfixe (nouveau) — Onghés — X. Métal blanc, inaltérable

Vertical — 1. Garnir — Serpent — 2. Divinité égyptienne —

Compagnon de Mahomet — 3. Maladie de la peau — Poète anglais —

4. Siège du Souverain — Venue au monde — 5. Dans la Seine-Maritime, au sud de Rouen — 6. Assassinat le VIII à Chambles —

7. Préfixe (égal) — Indium — 8. d'Essalois la vue en est admirable —

9. Rachitisme — Note — 10. Transpirations abondantes — Crochet double.

(CHAMBLEES - ORGANIGRAMME MAIRIE

